



Avant la plongée

- Choisissez un prestataire concerné par la protection de l'environnement.
- Renseignez-vous sur les actions de protection du milieu marin menées par votre école de plongée.
- Privilégiez les écoles de plongée qui utilisent des bacs de rinçage et des douches à débit contrôlé.
- Adhérez à une charte éthique. Faites connaître la « Charte Internationale du Plongeur Responsable »
- Partagez votre expérience et vos connaissances avec vos parents et vos amis, pour qu'ils apprécient et respectent l'environnement.

Au cours de la plongée

- Respectez votre environnement et, par votre comportement, devenez un modèle.
- Suivez les consignes du directeur de plongée.

Après la plongée



- Exigez que votre centre de plongée économise l'eau douce, incitez les plongeurs à ne pas la gaspiller.
- Demandez l'installation de poubelles et de cendriers sur le bateau et aux abords de l'école de plongée.
- N'achetez pas de souvenirs tirés de la mer : dent de requin, coquillage, corail, carapace de tortue,...

Agir pour préserver

Écrit par Administrator

Vendredi, 01 Janvier 2010 00:00 - Mis à jour Vendredi, 03 Décembre 2010 13:56
